

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RÈGLEMENT D'URBANISME

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Varennes statuera une demande de dérogation mineure au règlement d'urbanisme, telle que présentée par le propriétaire ci-après mentionné, lors d'une séance générale qui se tiendra le **4 juin 2018 à compter de 20 h** à la salle du Conseil de la Maison St-Louis, 35, rue de la Fabrique.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande ou transmettre par écrit ses commentaires au greffier, d'ici cette date.

Demande numéro 2018-043 – 311, 315 et 319, rue Victor-Bourgeau

Le motif de la demande vise à régulariser la profondeur de des terrains sis au 311 (28.44 mètres), 315 (29.07 mètres) et 319 (29.7 mètres), rue Victor-Bourgeau, alors que le règlement de zonage 707 prévoit une profondeur minimale de 30 mètres.

Les terrains portent les numéros de lot 71-225, 71-226 et 71-227 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone H-647.

Le présent avis est donné en conformité avec l'article 145.6 de la ***Loi sur l'aménagement et l'urbanisme***.

Donné à Varennes ce 16 mai 2018.

Le directeur des Services juridiques et greffier,
Me Marc Giard, OMA